

## Cahier de doléances des jardiniers de Saint-Maixent (Deux-Sèvres)

Cahier des représanta<sup>1 2 3 4 5</sup> des jardiniers de la ville<sup>6 7</sup>.

Premièrement. Ayant a<sup>8 9</sup> otif<sup>10</sup> de notre assemblée nous de<sup>11 12</sup> bien public, l'anéantissement et cassation<sup>13</sup> roits<sup>14</sup> de tarif et entrées de cette ville, attendu que<sup>15</sup> droits sont considérables et onéreux et dispense la majeure partie de n'y faire aucun commerce et emporte à notre dit corps de jardiniers tous les menus profits de nos abours<sup>16</sup> et cultures que nous pouvons faire à la sueur de nos fronts.

Secondement. La suppression des tailles, capitations, vingtièmes, corvées et industries, et qu'ils soient de nouveau créés sur une autre forme et supportés par tous les sujets sans exception et remplacés par des impôts plus libres comme par exemple sur les savons, baleines, et autres drogues à teinture, qui ne gêneraient personne et dont les consommateurs sont gens aisés et par conséquent se trouveraient supportés par les trois ordres.

Troisièmement. La suppression des droits d'aides et abolissement de tous autres droits sur les vins et eaux-de-vie aujourd'hui si multipliés dans les perceptions qu'il est impossible de les développer, ce qui occasionne des entraves au commerce de cette liqueur que très peu de personnes osent l'entreprendre ; au contraire s'il en était une pleine liberté, chacun des pauvres malheureux tacherait d'y gagner leur vie, dont la misère les porte quelquefois à contrevenir aux droits établis et souvent pris en contravention les réduit à la dernière indigence, et que ce même droit soit remplacé et supporté sur les domaines des trois ordres.

C'est tout<sup>17</sup> soussignés pouvons donner dans la circonstance présente.

Arrêté entre nous ce jourd'hui 26 fév<sup>18</sup> 1789.

---

1 représentations  
2 et  
3 remontrances  
4 du  
5 corps  
6 de  
7 Saint-Maixent  
8 attentivement  
9 réfléchi sur le  
10 motif  
11 demandons  
12 pour le  
13 des  
14 droits  
15 ces  
16 labours  
17 ce que nous  
18 février